A envoyer à son IEN, minimum 48h avant la date de l’animation pédagogique, depuis sa boite professionnelle

Nom Prénom  
École ……………  
Date

Objet : droit à l’information syndicale pendant le temps de travail : décret n° 82-447 du 28 mai 1982 - modifié par le décret 2012-224 du 16 février 2012

Monsieur /Madame l’Inspecteur (trice),

**1 (si RIS sur les 108h : anim peda, etc)**  
J’ai l’honneur de vous informer que dans le cadre du droit à l’information syndicale pendant le temps de travail, j’assisterai à la réunion d’information syndicale organisée par le SNUDI-FO 35 le (précisez le lieu et la date), en lieu et place de l’animation pédagogique *(précisez l’intitulé*).

**2 (si RIS sur temps de classe)**  
J’ai l’honneur de vous informer que dans le cadre du droit à l’information syndicale pendant le temps de travail, j’assisterai à la réunion d’information syndicale organisée par le SNUDI-FO 35, le (précisez la date de la RIS) à l’UD FO de Rennes en lieu et place de mon service habituel.